

Saint-Maurice-l'Exil : pas d'augmentation d'impôts

Jeudi 8 février, le conseil municipal s'est réuni. Les orientations budgétaires étaient à l'ordre du jour.

Aucun emprunt en cours malgré la réalisation de grands projets, pas d'augmentation d'impôts pour 2018 et pour rappel : les taux de la taxe d'habitation (5,09 %) et du foncier non bâti (46,89 %), sont inchangés depuis 2004. En ce qui concerne le foncier bâti (15,82 %), le taux est identique depuis 2006. Quant à l'exonération de la taxe d'habitation, elle devrait concerner 1939 foyers soit 84,01 % des foyers. Le premier magistrat reste dans l'expectative et se demande comment cette perte sera compensée.

A Saint-Maurice-l'Exil, 90 agents titulaires sont en poste, les frais de personnel représentent la part principale des dépenses de fonctionnement de la commune. « A contrario, les charges à caractère général ont baissé, tous les services ont joué le jeu », se félicite le maire, Philippe Genty. Le résultat 2017 de la section de fonctionnement d'un montant de 1 525 102,26 € serait relativement stable par rapport à celui de 2016. « C'est la première fois depuis 2011 que ce résultat de fonctionnement cesse de baisser », explique Philippe Genty.

Au niveau de la DSC, la dotation de solidarité communautaire, il est prévu qu'elle diminue encore en 2018 puis que son montant soit figé et intégré dans l'attribution de compensation dans le cadre de la fusion avec le territoire de Beaurepaire. « A noter que depuis 2012, nous avons perdu 653 000 € », souligne l'édile. Malgré cela, les crédits prévisionnels pourraient s'élever à plus de 6 M€ pour 2018.

L.K.

Info : <http://lessor38.fr/>